.....

Avis n°20-101053

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur http://www.boamp.fr/avis/detail/20-101053/officiel

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 40, 13, 33, 83

Annonce No 20-101053

Services

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MINARM/DGA/DO/S2A.

Correspondant : Mme Ségala Pascale, DGA Essais de missiles, do-S2a/Da-So-Biscarrosse - avenue de la

plage 40115 Biscarrosse Air, tél.: 05-58-82-24-62, télécopieur: 05-58-82-50-00, courriel:

<u>Pascale.segala@intradef.gouv.fr</u> adresse internet : <u>http://www.ixarm.com</u> . Adresse internet du profil d'acheteur : <u>http://www.marches-publics.gouv.fr</u> .

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Défense.

Objet du marché : prestations de transport de matières dangereuses et/ou sensibles au profit de DGA Essais de Missiles et de DGA Essais en vol.

Catégorie de services : 2.

CPV - Objet principal: 60100000.

Lieu d'exécution : . Code NUTS : -FRI1.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

accord-Cadre à bons de commande et/ou marché(s) subséquent(s) ayant pour objet la réalisation de prestations de transport de marchandises dangereuses et/ou de matériels sensibles (en charge partielle ou totale) sur le territoire national métropolitain, des prestations de transport complémentaires demandées et/ou, à plus longue échéance, des prestations de transport éventuellement demandées sur le territoire européen, pour le compte de DGA Essais de missiles et DGA Essais en vol. Les sites de DGA Essais de missiles sont situés à Biscarrosse (40), à Saint-Médard-En-Jalles (33), à Toulon et sur l'ile du Levant (83). Les sites de DGA Essais en vol sont situés à Cazaux (33) et à Istres (13). Le présent projet de marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2323-1du



CPP avce publicité et négociation des offres

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : accord-Cadre à bons de commandes et/ou à marché(s) subséquent(s) pour: A) des prestations de transport de marchandises et/ou de matériels ou documents sensibles (dits sensibles de par leur utilisation, encombrement, fonction, valeur, dangerosité, matériels d'armement, munitions, matières explosives, documents classifiés) des classes 1 (matières et objets explosibles); 2(gaz comprimés-liquéfiés-dissous sous pression); 3(liquides inflammables); 4.1(solides inflammables); 4.2(matières sujettes à inflammation spontanée); 4.3(matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables); 5.1(matières comburantes); 5.2(peroxydes organiques); 6.1(matières toxiques); 6.2(matières infectes, répugnantes/putrescibles); 7(matières radioactives); 8(matières corrosives); 9(matières, objets divers dangereux). Le nombre de convoyages pressenti est de 1 à 10 annuellement. B) des prestations complémentaires: 1(prise en compte de l'immobilisation potentielle de véhicule et d'équipage); 2(stockage de matériels dans des locaux sécurisés, en raison d'évènements imprévisibles pouvant survenir lors de la réalisation de la prestation principale(retards de prise en charge ou de déchargement, évènements climatiques, etc...); 3(plus rarement, manutention: location d'engins par le titulaire (grue, chariot élévateur...) pour déchargement ou chargement de marchandises (engins mis en oeuvre par des personnels titulaires des habilitations règlementaires). L'occurrence de ces prestations est estimée à 5 maximum par an. C)Des prestations telles que définies ci-dessus, si réalisées sur le territoire européen (principalement à destination du Royaume-Uni, de l'allemagne, de l'espagne, de l'italie, de la Suède et de la Norvège) pourront faire l'objet de marché(s) subséquent(s).

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 60 mois à compter de la notification du marché. Cautionnement et garanties exigés : contrairement aux articles L2391-7 et R2391-21 à R2391-24 du code de a commande publique, le marché ne prévoit pas de retenue de garantie.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des armées. Le régime des paiements (versements d'avance, d'acomptes, de soldes...) est conforme aux dispositions des articles L2391-2 à L2391-6, de L2391-8 à L2391-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-20, R2391-25 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. Le type et la forme des prix des prestations seront unitaires, définitifs, révisables. Le délai de paiement est de 30 jours maximum conformément aux articles R2392-10 à R2392-12 et D2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire est: l'agent comptable des services industriels de l'armement (Acsia)-Le Vendôme Iii-11, rue du Rempart-93196 Noisy-Le-Grand Cedex.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : cf. Aux articles R2342-12 à R2342-15 du code de la commande publique. Les candidats doivent indiquer dans leur candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou groupement d'opérateurs économiques. La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des



Bulletin officiel des annonces des marchés publics

membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Un même opérateur ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un marché public. La composition des groupements peut être modifiée, et il est possible d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales, si tous les membres du nouveau groupe, présenté au stade des offres, ont été autorisés au stade des candidatures à présenter une offre ou à y participer. Le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités des candidats. En outre, il est possible d'en constituer de nouveaux jusqu'à la date de signature du marché public en cas d'opérations de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition, ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Toutefois, le groupement devra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à son acceptation un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-contractants ou entreprises liées. L'acheteur se prononcera après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé, et, le cas échéant, des sous-contractants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation définies.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : conformément à l'article R2351-14 du code de la commande publique, les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la sécurité des informations.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : éléments relatifs à l'aptitude des locaux et des systèmes d'information: chaque entreprise souhaitant exécuter les trayaux classifiés sur le territoire français devra fournir un engagement signé par une personne habilitée à engager la société (exigés pour tous les candidats, y compris ceux disposant déjà d'avis d'aptitude de leurs locaux et de leurs systèmes d'information), sous forme libre (à joindre aux documents relatifs à l'habilitation, cf. Au modèle de lettre disponible sur le site www.ixarm.com), à déposer un dossier d'aptitude au plus tard au moment de la dernière et meilleure offre pour chacun des établissements dans lesquels elle envisagera d'exécuter ces travaux classifiés. Cet engagement, pour les entreprises souhaitant exécuter les travaux classifiés hors du territoire français, est remplacée par la FSCIS (modèle disponible sur www.ixarm.com) dont la 1ère partie est à remplir par la société (hors partie haute) et à renvoyer. Elements relatifs à l'aptitude des locaux et à l'aptitude informatique des systèmes d'information: une entreprise candidate devra fournir les habilitations au niveau nécessaire pour le marché (certificat de sécurité ou équivalent) de chaque personne amenée à prendre connaissance d'isc. OU (dans le cas où les personnes ne sont pas habilitées): les notices individuelles 94a dactylographiées de deux personnels à habiliter pour pouvoir accéder aux pièces classifiées, notices sur Cd6rom ou clé USB avec photographie récente (disponible sur le site www.ixarm.com). Pour les entreprises étrangères, celles-ci devront mener les démarches équivalentes auprès de leur autorité nationale de sécurité. Dans tous les cas, l'accès aux informations classifiées sera possible dès lors que les personnes désignées par le candidat seront habilitées.

Situation juridique - références requises : suite du champ Au-Dessus:Elements relatifs à l'aptitude des locaux et à l'aptitude informatique des systèmes d'information: une entreprise possédant des locaux et, le cas échéant, des systèmes d'information, sur le territoire français, ayant fait l'objet d'un avis d'aptitude



doit fournir: une copie des avis d'aptitude concernant les locaux et système d'information émis par la DRSD si non classifiés (si ces avis sont classifiés, une attestation de détention de l'aptitude physique des locaux et de systèmes d'information concernés), une lettre du dirigeant de l'entreprise qui s'engage à mettre en place, avant le début des travaux classifiés, les dispositions nécessaires pour garantir la protection des ISC confiées, une attestation signée par l'officier de sécurité de l'entreprise, indiquant que les conditions ayant conduit à l'obtention de ces avis d'aptitude n'ont pas changé depuis la date du contrôle d'aptitude. Les différents éléments ci-dessus, pour des locaux et, le cas échéant, des systèmes d'information, hors du territoire français, sont remplacés par la FSCIS (modèle sur www.ixarm.com), dont la 1ère partie est à remplir par la société (hors partie haute) et à renvoyer. Une entreprise candidate dont les locaux et, le cas échéant les systèmes d'information, sur le territoire français, n'ont pas fait l'objet d'un avis d'aptitude ou ne disposent pas d'avis d'aptitude valide doit fournir au plus tard pour la dernière et meilleure offre: un dossier complet de contrôle d'aptitude cf. À l'igi (pour les candidats étrangers, ce document est remplacé par la FSCIS. Ces documents doivent parvenir auprès de Dga/Ssdi/Dosb/Bspm/Hpm, Parcelle Valin, 60 boulevard du Général Martial Valin, CS 21623, 75509 Paris Cedex 15, dans une enveloppe libellée à l'attention du service de la sécurité de défense et des systèmes d'informations (Ssdi) de la DGA sur laquelle est indiquée la mention de la société et l'objet de la consultation.

Capacité économique et financière - références requises : suite du champ au-dessus: Les imprimés, la liste des pièces constitutives du dossier d'habilitation, du dossier d'aptitude et des informations complémentaires sont disponibles sur https://www.ixarm.com/fr/protection-du-secrethabilitation. Contact concernant les dossiers de demande d'habilitation/aptitude: téléphone: 09.88.67.24.56courriel:dga-ssdi.hpm.fct@intradef.gouv.fr. A défaut d'avoir fourni ces documents, l'entreprise sera réputée avoir renoncé à ce marché. En outre, en raison du caractère sensible du marché au sens de l'article 78 de l'igi, les personnels (notamment du titulaire, d'un sous-traitant ou tout autre opérateur économique) devant exécuter le marché sur un site du Ministère des armées, feront l'objet d'une enquête administrative sur la base d'informations préalablement transmises à l'administration (type imprimé modèle 94a). De même, chaque personne physique devant intervenir devra au préalable fournir à l'administration une déclaration individuelle attestant notamment qu'elle a pris connaissance des dispositions des articles 413-9 à 413-12 du code pénal. Operateurs economiques des pays tiers a l'ue ou a l'eee: cf. À l'article R2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen, toutefois la procédure reste ouverte aux sous-contractants (présentant le caractère de sous-traité ou non) des pays tiers

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :



- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n^o 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance n^o 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail);
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique;
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée



par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : le candidat doit apporter la preuve qu'il dispose des compétences nécessaires (certificats/références ou habilitations) pour le transport des matières dangereuses et/ou sensibles de la classe 2 à la classe 9. Le candidat doit joindre au dossier de candidature la copie d'autorisation préfectorale autorisant la société à transporter des matières et objets explosifs de la classe 1. Dans la cas où le candidat n'est pas habilité, il doit apporter la preuve du dépôt du dossier complet de la demande d'habilitation.:

- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés;
- En cas de marché public ou d'accord-cadre passé pour les besoins de la défense, renseignements relatifs à la nationalité du candidat;
- En cas de marché public ou d'accord-cadre passé pour les besoins de la défense, et si l'objet ou les conditions du marché le justifient, renseignements relatifs à l'habilitation préalable du candidat, ou à sa demande d'habilitation préalable, en application des articles R. 2311-1 et suivants du code de la défense, relatifs à la protection du secret de la défense nationale;
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné : marché classifié: marché avec détention d'informations ou supports classifiés (Isc) ne nécessitant pas de communication pendant la période pré-contractuelle (le DCE ne contient pas d'isc): la recevabilité de la candidature est subordonnée au respect des dispositions du titre VI de l'igi. Le projet de marché nécessite la détention d'isc confidentiel defense requis pour l'exécution du marché. Seule une entreprise bénéficiant d'une habilitation à connaître de telles informations et présentant l'aptitude et/ou ayant déposé un dossier complet de contrôle d'aptitude à détenir des supports classifiés à ce niveau peut être autorisée à obtenir ce marché. Eléments relatifs à l'habilitation: une entreprise française non habilitée doit fournir sur support Cd6rom ou clé USB un dossier complet de demande d'habilitation avec les pièces justificatives cf. À l'annexe de l'igi. Une entreprise française habilitée doit fournir la copie de l'attestation d'habilitation en vigueur émise par Dga/Ssdi. Si l'entreprise ne possède pas ce document, une attestation sur papier libre signée par une personne habilitée à engager la société rappelant les références complètes de la dernière décision d'habilitation de l'entreprise (référence de l'habilitation, date de début et date de fin de l'habilitation, niveau de classification), une attestation de non-changement de la personne morale depuis la date émise sur la décision d'habilitation, signée par la personne habilitée à engager la société (modèle disponible sur www.ixarm.com). OU: les éléments d'actualisation du dossier d'habilitation de la personne morale, si un changement est intervenu. Les différents éléments ci-dessus, pour les candidats étrangers, sont remplacés par la Facility Security Clearance Information Sheet (Fscis), modèle disponible sur www.ixarm.com dont la 1ère partie est à remplir par la société (hors partie haute) et à renvoyer. Suite bloc 10 (critères de sélection des candidats).;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat);



- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTII) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Autres renseignements demandés:

- Autres renseignements demandés : en cas de sous-traitance (ici, "sous-traitant" s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité', au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique. Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions des articles L2393-8, R2393-21 à R2393-22 du code de la commande publique, notamment sera rejeté tout sous-traitant ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché sur un site du ministère des armées. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concerné (cf. À l'igi 1300 sur la protection du secret de la défense nationale). si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, les mêmes documents et informations (toutefois les Dc1 et Dc2 ne seront pas à remplir par ces opérateurs) qui lui sont demandés (pour chacun de ses opérateurs) en terme de capacités et de protection du secret (Accès ou détention d'isc, marché sensible...), ainsi que la preuve qu'il dispose effectivement des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché public.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 10 septembre 2020, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 12 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements:

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : TMD_2.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 août 2020.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : MINISTERE DES ARMEES/DGA/DO/S2A/DA-SO-BE.

Correspondant: Mme SEGALA Pascale, dga Essais de missiles site Landes, 40115 Biscarrosse Air, ,

tél.: 05-58-82-24-62, , courriel: pascale.segala@intradef.gouv.fr, adresse internet:

https://www.marches-

publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=623873&orgAcronyme=g7h

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Pau villa Noulibos - B.P. 54350 - cours Lyautey 64010 Pau Cedex, tél. : 05-59-84-94-40, courriel : greffe.ta.pau@juradm.fr, télécopieur : 05-59-02-61-98.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : le candidat non retenu peut exercer un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision.